

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**ARRÊTE 2024-084**  
**Code matière : 8.3**

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

**Commune de Vabres l'Abbaye**

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de  
Millau

Canton de Saint-Affrique

**Arrêté n° 2024-084 du 15 octobre 2024**

**Objet** : Autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public (ERP)

---

Le maire de Vabres l'Abbaye,

Vu l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R143-34 à R143-44 du Code de la construction et de l'habitation relatifs au contrôle des établissements recevant du public,

Vu l'article R143-45 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux sanctions administratives applicables aux établissements recevant du public exploité en infraction,

Vu l'arrêté du 7 février 2022 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2024-05-15-00001 du 15 mai 2024 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'autorisation de travaux n° AT 012 28624F0001 portant aménagement d'un magasin Weldom d'articles de bricolage dans un bâtiment existant,

Vu l'autorisation de travaux n° AT 01228624F0001 portant régularisation du magasin déjà existant, La Vie Claire,

Vu la déclaration de travaux n° DP 01228624F2020 portant des travaux du Groupement Commercial Weldom/La Vie Claire, délivré le 1er juillet 2024,

Vu le procès-verbal du 15 octobre 2024 établi par la commission de Sécurité de l'Arrondissement de Millau suite au rapport de visite,

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'ouverture au public de l'établissement recevant du public, Groupement commercial Weldom/La Vie Claire situé ZA du Bourguet 12400 Vabres l'Abbaye est autorisée à compter de la notification du présent arrêté sous réserve des prescriptions suivantes ;

- Donner suite aux observations formulées par l'organisme agréé APAVE mentionnées dans son rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) en date du 14/10/2024 :
  - identifier la coupure générale électrique
  - lors de l'installation de l'enseigne, prévoir la coupure d'urgence "pompier"

## COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

### ARRÊTE 2024-084

#### Code matière : 8.3

- Veiller à ce que les dégagements soient maintenus libres et déverrouillés afin de permettre une évacuation rapide et sûre de l'établissement. À ce titre garantir l'ouverture des issues de secours en utilisant des cadenas verrouillant en position ouverte les dispositifs de condamnation.
- Placer le groupement d'exploitation sous une direction unique (WELDOM), responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité tant pour l'ensemble des exploitations que pour chacune d'entre elles. Tout changement dans l'organisation de la direction, qu'il s'agisse ou non d'un démembrement de l'exploitation, doit faire l'objet d'une déclaration au maire qui impose, après avis de la commission de sécurité compétente, les mesures complémentaires rendues éventuellement nécessaires par les modifications qui résultent de cette nouvelle situation.
- Mettre en place un dispositif permettant l'alerte d'un service public de secours répondant aux critères suivants :
  - être propre à l'établissement et en permanence accessible à l'ensemble du personnel,
  - assurer une liaison vocale de qualité et une bonne audibilité lors de la communication d'urgence,
  - offrir une fiabilité de fonctionnement, y compris en cas de coupure de l'alimentation électrique, pendant une durée minimale d'1 heure portée à 6 heures pour les établissements comportant des locaux à sommeil.À ce titre :
  - garantir le routage de l'appel d'urgence (18 ou 112) depuis le téléphone situé à l'accueil WELDOM vers le CTA CODIS de l'AVEYRON (actuellement routage sur les sapeurs-pompiers des Yvelines).
  - secourir le téléphone (utilisation en cas de coupure électrique) situé dans la cellule La Vie Claire.
- Désenfumer la cellule La Vie Claire d'une surface supérieure à 300 m<sup>2</sup> conformément à l'IT 246.
- L'alarme générale doit être unique sur l'ensemble du bâtiment. À ce titre, déposer l'ancienne alarme de la cellule La Vie Claire et étendre la nouvelle alarme commune sur l'issue de secours située en fond de magasin.

**Article 2 :** Les prescriptions mentionnées dans le procès-verbal de la commission de sécurité du 15 octobre 2024 devront être réalisées avant le 15 janvier 2025.

**Article 3 :** Après cette date et réalisation des travaux, l'ensemble des prescriptions émises par la sous-commission départementale de sécurité ainsi que les observations présentes dans le RVRAT et l'attestation d'accessibilité seront levées.

**Article 4 :** L'établissement est classé en type M de 4<sup>ème</sup> catégorie. Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement est fixé à 288 (effectif public 276, effectif personnel 12).

**Article 5 :** L'établissement sera maintenu et exploité conformément aux dispositions des codes, règlements et arrêtés précités.

**Article 6 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis en Préfecture et affiché en Mairie.

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**ARRÊTE 2024-084**  
**Code matière : 8.3**

**Article 7 :** La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à MAIRIE VABRES-L'ABBAYE, le 16 octobre 2024  
Le Maire, Frédéric ARTIS



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Artis', written in a cursive style. The signature is positioned below and to the right of the official seal.

